



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 22 septembre 2021 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire

Présents :

Mme MANDON - M. FLOQUET - Mme ALAPETITE – Mme PIRONIN - M. PRADIER -
Mme BEURIOT – Mme MATHEY - Mme CORREIA - M. DOS SANTOS - M. LAZEWSKI –
M. FROMENT - M. THABEAU - Mme SOARES - M. AMAZIGH – Mme BALICHARD –
Mme REVEILLOUX – Mme COUTANSON

Excusés ayant donné procurations :

M. FAGONT	à	M. THABEAU
M. CHETTOUH	à	Mme COUTANSON
Mme MAHAUT	à	Mme MANDON
Mme GHESQUIERE	à	Mme CORREIA
M. KOWALESWKI	à	M. PRADIER

Absents : M. BAYLE – M. ESPINASSE – M. FRADET – Mme METENIER – M. PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Affichée en Mairie le :	14 septembre 2021
Envoyée à la Presse le :	14 septembre 2021
Affichage panneau électronique :	14 septembre 2021

Ouverture de séance à 19 h 02

Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

* Décision 9-2021 Attribution du marché fourniture et installation d'écrans numériques interactifs à la société VIDELIO IEC

* Décision 10-2021 Attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux à l'entreprise IDEE TRAVAUX

Approbation du CR du Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Question 1 – Règlement cimetière

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'actuel règlement du cimetière communal date d'un arrêté du 20 décembre 2005.

Elle précise que les modifications réglementaires successives entrées en vigueur depuis cette date et l'évolution des usages en matière funéraire rendent indispensable la rédaction d'un nouveau règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 20 voix pour :
adopte le nouveau règlement du cimetière tel que présenté en séance

Question 2 – Tarifs cimetière

Depuis 2008 les tarifs n'ayant pas évolué, il est donc proposé de mettre à jour les tarifs du cimetière et ce conformément au nouveau règlement du cimetière.

Madame Catherine MATHEY donne lecture de la proposition des nouveaux tarifs en précisant les modifications apportées:

- suppression des concessions d'une durée 15 ans
- augmentation du tarif de 50 euros pour 1 case du columbarium d'une durée de 30 ans et de 10 euros pour celle d'une durée de 50 ans

La commission Finances du 20 septembre 2021 ayant été sollicitée sur cette question.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 20 voix pour :
Approuve les nouveaux tarifs du cimetière joints et applicables à compter du 1^{er} octobre 2021

Question 3 – Indemnités Elus

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Cette indemnité sera effective à compter du 1er octobre 2021 pour le maire et les adjoints,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 20 voix pour :
adopte le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

INTERCOMMUNALITE

Question 4 – Adhésion groupement de commande CAM pour achat papeterie/fournitures administratives/matériels scolaires

Il s'agit de regrouper l'ensemble des besoins en matière de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires entre Clermont Auvergne Métropole et les villes de Clermont-Ferrand, Aulnat, Beaumont, Le Cendre, Chamalières, Châteaugay, Lempdes, Nohanent, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle, et le CCAS de Pont-du-Château, afin d'obtenir des prix intéressants grâce au volume important de fournitures

Pour ce faire, il est donc proposé la création d'un groupement de commandes, entre la Métropole et les villes ci-dessus ;

Le projet de convention prévoit que la Métropole est coordonnatrice du groupement.

La durée des marchés court de leur notification aux titulaires pour une durée de un an renouvelable trois fois un an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 20 voix pour :

- adhère au groupement de commandes pour acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires
- approuve les termes de la convention de groupement de commandes
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention dont le projet est joint en annexe, à assurer l'exécution financière de l'accord-cadre pour la part qui le concerne,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cet accord-cadre.

Arrivée à 19h30 de M. FROMENT, il prend part au vote à partir de la question 5

Question 5 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune d'Aulnat adhère, modifie ses statuts.

Monsieur Dominique BAYLE donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Monsieur BAYLE précise que cette révision prévoit notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme », donnant ainsi une suite logique à la délibération du 25 mars 2017, laquelle avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie ».

La commission Finances du 20 septembre 2021 ayant été sollicitée sur cette question.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour :

- approuve les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- donne, dans ce cadre, mandat à Madame Le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Arrivée à 19h40 de M. AMAZIGH, il prend part au vote à partir de la question 6

Question 6 – Clermont Auvergne Métropole : charte relative au réseau de téléphonie Mobile

L'échange de données en quantité importante et sans engorgement des réseaux, afin notamment de mettre en place les conditions d'une communication entre des objets connectés plus nombreux, nécessite l'évolution constante des technologies liées à la téléphonie mobile.

Au vu des nombreux enjeux économiques, sanitaires et environnementaux liés à ce sujet, il a été décidé de fédérer, sous la houlette de Clermont Auvergne Métropole et en étroite partenariat avec les communes, qui conservent des compétences en la matière (autorisations d'urbanisme pour l'implantation ou la modification substantielle de stations de téléphonie mobile), les différents acteurs impliqués dans le déploiement des réseaux de téléphonie mobile autour d'une charte visant à lister les bonnes pratiques à tenir.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 22 voix pour :

- valide la charte relative aux réseaux de téléphonie mobiles, annexée à la présente délibération et autorise Madame le Maire ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Question 7 – SISPA Vivre Ensemble Retrait de la commune de Malintrat

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune de Malintrat, a demandé son retrait du SISPA VIVRE ENSEMBLE.

Elle précise que cette demande a été approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical du SISPA VIVRE ENSEMBLE par une délibération du 28 juin 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 27 voix pour :

- donne son accord pour le retrait de la commune de Malintrat du SISPA VIVRE ENSEMBLE,
- donne son accord sur les conditions financières et juridiques de ce retrait,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente délibération.

PERSONNEL

Question 8 – Création poste non permanent

M. Sylvain FROMENT rappelle les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service.

Il est nécessaire de créer des emplois non permanents sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité et par conséquent de recruter ou de régulariser le recrutement.

La commission du personnel du 29 avril 2021 et du 8 septembre 2021 ayant émis un avis favorable sur ces questions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 22 voix pour :

- autorise le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ces dossiers

Question 9 – Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

La commission du personnel du 8 septembre 2021 ayant émis un avis favorable sur ces questions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 22 voix pour :

- autorise le Maire à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des études surveillées,
- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 3 ou 4 heures par semaine,
- les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22.34 € brut ou 24.57 €, en fonction du grade des intéressés et au taux horaire "étude surveillée" du barème fixé par la note de service précitée.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

Mme le Maire donne quelques informations

Journées du patrimoine : environ 35 familles (150 personnes) ont participé aux « enquêtes de Célia

Portes ouvertes maternelle : belle matinée conclue par la pose de la plaque label E3D

Rappel de la matinée « déambulations du 25 septembre sur le thème des besoins en mobiliers urbains.

Forum des associations : quel plaisir de retrouver notre monde associatif

Nous avons accueilli 2 nouvelles directrices sur nos 2 écoles

Projet Européen : 1^{er} jury fin octobre à Paris, puis un déplacement à San Sébastian en novembre.

Une étudiante de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand va prendre Aulnat pour sujet de son mémoire. Nous en sommes ravis.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 10